

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Saint-Pouange

SEANCE DU 30 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	13	13 + 2 pouvoirs

Date de convocation
26 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil Municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Olivier DUQUESNOY**, Maire.

Présents : **SAMSON-SEVESTRE Matthieu, GOSSO Brigitte, de MARCH Stéphane, BOUTTEN Gérard-Antoine, CADET Déborah, DRUMINY Maxence, PREAUX Delphine, CUILIERE Guillaume, VIGNERON Julien, BELL Kristelle, OLIVEAU Eloïse, DUQUESNOY Olivier, FLISOT Mélanie.**

Absents : .

Représentés : **LINAT SALAMI Emilie pouvoir donné à BELL Kristelle, THOMAS Christian pouvoir donné à SAMSON-SEVESTRE Matthieu.**

Monsieur SAMSON-SEVESTRE Matthieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la convention d'adhésion aux services communs communautaires (A.D.S.)

N° de délibération : 2026063002

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	2	15	0	0	0

EXPOSE :

L'article L.422-1 du Code de l'Urbanisme donne au Maire la compétence de délivrer au nom de la Commune les autorisations et les actes relatifs à l'occupation et utilisation du sol.

Par une délibération du 29 mai 2015, Troyes Champagne Métropole a décidé de créer un service commun « autorisation des droits des sols » (ADS) en application des articles R.410-5 et R.423-15 du Code de l'urbanisme. Ce service a pour objet d'offrir une expertise en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à l'ensemble des communes de l'agglomération volontaires.

Les projets de décisions rendus par le service ne sont pas contraignants pour la commune, le Maire étant autorité compétente et responsable en la matière.

Pour rappel, la cotisation annuelle versée par les communes adhérentes comprend :

- Une part fixe, calculée en appliquant à la population municipale déterminée par l'INSEE, un taux fixé par la communauté d'agglomération (équivalent à 0,25 € par habitant pour l'année 2026),
- Une part variable en fonction des prestations commandées par la Commune et réalisées par les agents instructeurs (tarifs 2026 annexés).

Catégories		Tarifs 2025		Proposition tarifs 2026	
		Coefficients	Valeur	Nouveaux coefficients	Valeur
Permis de construire	PC Maison individuelle	1	290 €	1	290 €
	Autres PC	1,5	435 €	1,5	435 €
Certificat d'urbanisme Type B		0,6	174 €	0,6	174 €
Déclaration préalable	DP Construction (DP MI)	0,7	203 €	0,7	203 €
	DP Aménagement	1,0	290 €	1,0	290 €
	Autres DP	0,7	203 €	0,7	203 €
Permis d'aménager		2,0	580 €	2,0	580 €
Permis de démolir		0,5	145 €	0,5	145 €
Déclaration préalable Enseignes/Publicités		/	/	0,5	145 €
Autorisation de travaux ERP		/	/	0,8	232 €
Participation aux charges fixes		0,25 € par habitant		0,25 € par habitant	

La Commune de Saint-Pouange est adhérente depuis le 1^{er} janvier 2018 et souhaite poursuivre son adhésion.

Troyes Champagne Métropole ayant actualisé les conditions de fonctionnement de son service commun « ADS », une nouvelle convention d'adhésion a été élaborée, qu'il convient donc d'approuver et de conclure afin de pérenniser le bénéfice de ce service.

Cette dernière est jointe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal est donc invité à confirmer son adhésion au service commun « ADS » et conclure cette nouvelle convention d'adhésion pour la période 2026-2032.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
CONFIRME l'adhésion de la Commune au service « ADS » de Troyes Champagne Métropole
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Olivier DUQUESNOY,
Maire



OLIVIER DUQUESNOY

Olivier DUQUESNOY
2026.07.21 13:58:27 +0200
Ref:11437777-17271363-1-M
Signature numérique
le Maire